ABONNEMENT. Dielling at ub seleciones

. 178 Saumiur. . Pellorro La Unan. 30 fr.

es: kil. de

60

ð.

50 50

1),

'gera)

ixte

h.43#.

rs de

ie les

:ième

acca-

Tes

leurs

l'er-

ins-

des des

s les

ours plus

itile-

icca.

je la

aux

nces

е.

e- es es csi-i-ile II-re

on s'abonne A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS,

Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Chez MM. RICHARD et C".

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — 20 Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication Et du droit de modifier la redaction

On s'abonne!

A SAUMUR, Chez tous les Libraires

A VOTERIO AREA A DER doux alphonesistos, et Ches MM. HAVAS-LAFFITE et Cle,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à reception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie

ie réspecté d'ano com-

SAUMUR, managaina des antic

9 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT:

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 4807;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 4838 à

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851; puis de 1855 à 1858;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années; Conseiller municipal de Saumur pendant

quinze ans; Membre du Bureau de bienfaisance et de

l'administration hospitalière de Saumur; Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels La Saumuroise, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1861;

Conseiller général en 1869;

Vice-président du Conseil général en 4874,

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général

Cette nomenclature si honorable nous parait être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance

Nous lisons dans le Journal de Paris:

On nous dit que la candidature de M. Bruas dans le Maine-et-Loire fait de trèsgrands progrès, et que les chances de l'ho-norable vice-président du conseil général augmentent tous les jours. Nous n'en sommes nullement surpris. Nous n'avons jamais douté du bon sens des électeurs de ce département. La candidature de l'honorable M. Bruas est la seule qui soit véritablement en situation; son programme politique est le seul qui soit une garantie du maintien de

l'ordre et de la tranquillité.

M. Bruas déclare nettement qu'il ne connaît, qu'il ne veut connaître que le gouvernement issu du vote du 20 novembre, que c'est celui-là qu'il soutiendra et défendra, celui-là seul et pas un autre. Voilà qui est clair, précis, et ne laisse place à aucun doute. Jusqu'en 1880, M. Bruas n'admet pas que,

quoi qu'il arrive, il puisse être rien changé à l'ordre de choses existant.

M. Bruas n'est pas seulement mac-mahonien, il est mac-mahonien et septennaliste. Il veut que la France jouisse de sept années de repos ininterrompu; il ne permettra pas, durant ce laps de temps, qu'on vienne sous aucun prétexte agiter le pays et lui proposer une autre forme de gouverne-

Il est tout naturel que les sages et honnêtes populations de Maine-et-Loire accueillent favorablement ce langage. Il ne peut être que de tout point conforme à leur sentiment. Que veut la France? La paix, la paix, et encore la paix. Elle ne demande pas autre chose, certaine que le reste ne se fera pas longtemps attendre, dès qu'elle possédera ce premier bien. M. Bruas ne promet pas à ses électeurs de les enrichir de nouveau du jour au lendemain; il ne sait point faire de miracles. Mais il s'engage à ne point laisser troubler la paix publique, pendant sept ans, pour quelque cause que ce soit. Sept ans, c'est quelque chose, au temps où nous vi-

Ni M. Maillé, le candidat républicain, ni M. Berger, le candidat bonapartiste, ne s'expriment à cet égard avec autant de netteté. On sent qu'ils se font violence pour reconnaître le Septennat.

Ils ne se posent pas en adversaires du gouvernement, cela va sans dire. Leur attitude est suffisamment correcte. Ce ne sont pas des irréconciliables, comme on disait il y a quelques années, et dans leurs circulaires, ils prononcent même plusieurs fois le nom du maréchal. Mais leur adhésion est pleine de réserves. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne refusent leur concours au maréchal, mais ils y mettent de telles conditions, à ce concours, qu'il devient à peu près illusoire. M. Maillé soutiendra le gouvernement si le maréchal consent à prêter la main à l'établissement définitif de la République. M. Berger sera le plus ferme appui du maréchal, si le gouvernement laisse les bonapartistes faire de la propagande en faveur

d'une restauration impériale. Autrement dit, M. Maillé et M. Berger reconnaissent le Septennat parce qu'il existe; mais ils espèrent bien l'un et l'autre être en mesure de lui substituer le plus tôt possible un autre gouvernement plus conforme à leurs vœux intimes. Il est évident, en tous cas, qu'aucun des deux ne tient à ce que M. le maréchal de Mac-Mahon reste sept ans

chef du pouvoir exécutif. Etant donnée cette situation, personne ne s'étonnera que les électeurs du département de Maine-et-Loire présèrent de beaucoup M. Brúas à MM. Maillé et Berger.

Paul Guillebert.

Nous avons dit contre l'abstention tout ce qu'il est possible de dire avec la raison et le patriotisme; nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement de ceux qui persistent dans ce dessein funeste. Heureusement que le nombre en est si petit, qu'il devient superflu de recommencer la discussion avec eux. Leur influence sera fort médiocre; car, s'il est une chose que nos populations ne comprennent pas, c'est l'abstention systématique, l'abstention pratiquée avec discipline, comme tactique de parti.

A chaque élection, il y a toujours beau-coup trop d'abstentions. La maladie, les absences, la paresse, l'insouciance habituelle suffisent à les expliquer d'ordinaire; ce sont, pour ainsi parler, des abstentions in-

conscientes; mais l'abstention consciente, calculée, voulue à titre de manifestation politique, c'est là un phénomène extrêmement rare et que ne comportent guère les mœurs du suffrage universel tel que nous le voyons à l'œuvre.

Nous n'espérons pas que les 150,000 électeurs de Maine-et-Loire prennent part au scrutin du 43 septembre; il ne nous étonnerait pas même qu'il y eût moins de votants qu'en 1871, car les circonstances peuvent, pour quelques-uns, ne pas paraître aussi pressantes.

Mais nous convaissons trop l'esprit net et avisé de l'électeur angevin pour admettre un seul instant qu'il s'abstienne uniquement pour s'abstenir, au risque de faire le jeu certain de ceux qu'il considère comme les ennemis de son repos et de ses intérêts. Ce n'est pas à lui qu'on fera croire que l'action courageuse consiste à se croiser les bras devant l'ennemi, et que pour mieux assurer la paix il faut laisser le champ libre à l'audace des partis.

L'électeur angevin yotera; il a consiance dans le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et il se croirait coupable ou fou, si, comme dit avec désinvolture l'Espérance du » Peuple, il laissait passer l'impérialiste ou le » radical » pour donner une leçon aux amis du ministère. Les leçons de ce genre ne sont dommageables que pour celui qui les donne, et la mesquine satisfaction que l'on y cherche ne peut atténuer l'effroyable responsabilité que l'on encoure.

« Laisser passer l'impérialiste ou le radi-» cal » c'est livrer la France aux aventures et aux aventuriers. Quand l'abstention doit avoir de telles conséquences, on ne peut pas s'abstenir sans abdiquer volontairement le rôle et le devoir d'un conservateur. J. A.

La circulaire de M. Berger aux électeurs de Maine-et-Loire nous a d'ailleurs éclairés sur la nature du concours que ce candidat préterait au maréchal, s'il était élu. On se rappelle les paroles prononcées à la dernière séance de la commission de permanence, par un ministre du maréchal de Mac-Mahon. Interrogé sur cette circulaire, l'honorable M. de Chabaud-Latour a répondu: « Je l'ai trouvée très-blâmable, et, si c'eût » été un article de journal, je l'aurais défé» rée aux tribuneux. Ce qui m'a arrêté,
» c'est que le signataire était un candidat. Et le ministre ajoute qu'il la considère comme un véritable « excès. » Et il insiste fortement sur ce point qu'un scrupule de liberté électorale l'a seul empêché de frapper.

Ainsi M. Berger se déclare partisan du maréchal, et son premier acte est un acte d'hostilité, pour ne pas dire une déclaration de guerre au gouvernement du maréchal.

Nous pouvons en dire autant de M. Maillé. Son attitude est peut-être plus correcte, mais les commentaires de la presse républicaine et radicale donnent à sa candidature sa véritable signification. Tout récemment, le Siècle le représentait comme la personnification des libertés municipales. Il fallait nommer M. Maillé, parce que M. Maillé, maire d'Angers sous M. Thiers, avait été révoque par le gouvernement du maréchal. On en faisait la seconde édition d'un Barodet revu et raccourci, mais suffisant pour des électeurs de province.

L'élection radicale dans Maine-et-Loire ne marche pas toute seule. Une seconde tentative de souscription vient d'être tentée

par les frères et amis pour chauffer la candidature de M. Maillé, laquelle ne paraît pas présenter les chances de succès tant prônées par les radicaux.

Ce candidat, qui a échoué il y a six mois au tribunal de commerce d'Angers, ne sera vraisemblablement pas réélu au Conseil général. La plupart des électeurs le repoussent pour son incapacité.

SEPTENNALISTE ET RÉPUBLICAIN

Nous lisons dans le Journal de Paris:

« On croirait tenir un journal écrit à Honolulu pour des Hawaiiens ignorants des affaires de France, en lisant, dans le Journal des Débats, ces lignes étranges : « Les républicains, presque seuls aujourd'hui, soutiennent la loi du 20 novembre. » Juste ciel l que feraient les républicains, s'ils combattaient la loi du 20 novembre, qui, on le sait, institue le septennat de M. le maréchal de Mac-Mahon? Nous les avons vus jusqu'à la dernière minute de la session parlementaire voter unanimement contre tous les projets, même les plus étrangers à la politique, présentes par le gouvernement. Leur opposition n'a pas désarmé sur un iota...

» Un ami, un conseiller du Journal des Débats, M. Léon de Maleville, a abdiqué, au nom des chefs du centre gauche, entre les mains de M. Gambetta, en haine de cette loi du 20 novembre. Le Journal des Débats, luimême, combat en ce moment un candidat qui se présente en Maine-et-Loire pour soutenir uniquement la loi du 20 novembre.

» Qui, parmi les républicains, soutient le

gouvernement? Où et quand? » Si le Journal des Débats disait vrai, M. le maréchal de Mac-Mahon compterait 500 voix à l'Assemblée. Il n'aurait contre lui que 100 radicaux, 40 membres de l'extrême droite et 45 bonapartistes. Il s'appuierait sur la majorité la plus solide qu'il soit permis de rêver dans les temps où nous sommes. Toute inquiétude se dissiperait. Le pays jouirait d'un calme parfait. M. Hovius doublerait sa fortune. Nous entrerions dans une ère de paix et de prospérité que rien, si ce

les partis, les programmes et les Etats, ne pourrait troubler. » Mais les républicains persistent dans leur hostilité. Ils restent hommes d'opposition, parce que leur tempérament inquiet et leur esprit chimérique les rendent incapables de devenir hommes de gouvernement. Ils sacrifient tout à leurs rancunes et à leur phraséologie. Ils veulent le pouvoir et la République, dût la France en périr. Libre à eux! Mais par quelle impudence ou par quelle légèreté vient-on dire que les répu-

n'est la situation de l'Europe qui domine

Mac-Mahon, alors qu'ils sont unanimes à saper son pouvoir?

Bulletin politique.

blicains seuls soutiennent M. le maréchal de

LA RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT DE SERRANO.

La reconnaissance et l'intervention, c'est absolument la même chose, disions-nous dès le début de la nouvelle entreprise prussienne. Nous sommes trop justifiés, les faits confirment nos prévisions plus tôt que nous ne l'eussions imaginé : les croiseurs prussiens ont déjà envoyé des obus aux carlistes, et les troupes françaises ont tire sur

Mais, va-t-on répondre, les carlistes ont, les premiers, tiré sur les « coquilles de noix » de S. M. l'empereur d'Allemagne, comme s'exprimait, en termes bien peu respectueux, le Vaterland, et sur la frontière orientale, ils se sont engagés dans ce fameux chemin neutre où les républicains, puisqu'il est neutre, ont seuls le droit de paraître.

Oh! nous savions bien que les Prussiens allaient se mettre tout de suite en quête d'une provocation. Les carlistes ne semblaient pas disposés à leur fournir l'occasion cherchée, mais de quoi n'est pas capable le génie inventif des politiques berlinois!

Il y a quelques jours, disait l'Univers de lundi, « M. le général de Castella nous adressait de Bayonne le résumé d'une con-» versation tenue par deux alphonsistes, et » d'après laquelle des soldats républicains » déguisés en carlistes devaient tirer sur les » corvettes allemandes et motiver ainsi une intervention de la Prusse en Es-

Il est très-probable que ce programme a été exécuté. C'est une infamie; mais qu'il y en ait une de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut faire? L'important était d'imputer aux carlistes la provocation. Les républicains de Paris vont mêler leurs applaudissements à ceux de leurs bons amis de Berlin comme de Madrid, et pour se manifester moins bruyamment, la satisfaction des alphonso-montpensiéristes d'Espagne et de France ne sera pas moindre. La défaite du carlisme avant tout, parce que le carlisme c'est la légitimité et c'est le catholicisme! Si la Prusse doit contribuer à faire obstacle à son triomphe final, que la Prusse soit

D'ailleurs, nous sommes ses alliés en Espagne. Elle a voulu intervenir contre nous, elle a organisé contre nous cette machination de la reconnaissance à laquelle la Russie a scule refusé de s'associer, il est vrai, mais comme nous nous sommes gracieusement prêté à l'accomplissement de ses vœux, nous voilà liés, et il faudra bien la suivre jusqu'au bout.

C'est déjà fait. Pendant que « d'après des avis de Saint-Sébastien, » reproduits par l'Agence Havas, les corvettes prussiennes saluaient sur la côte de Biscaye les carlistes à coups de canon, du côté de Livia, toujours d'après l'Agence Havas, des troupes françaises tiraient sur les carlistes.

Aussi, pourquoi s'aventuraient-ils sur ce chemin, déclaré neutre par le traité en vertu duquel la Cerdagne a été cédée à la France?

Cessons de discuter. Mais si nous ne discutons plus, il convient du moins de caractériser l'acte que viennent d'accomplir nos gouvernants. Il consomme l'abaissement moral de la France, en attendant les conséquences désastreuses qu'il doit amener au point de vue pratique, et il restera comme l'un des faits les plus affligeants de notre histoire contemporaine.

Chronique générale.

L'élection partielle qui va avoir lieu dimanche prochain et la perspective des élections générales commencent à préoccuper les journaux de tous les partis.

Le Bien public jette les hauts cris contre le parti bonapartiste qu'il trouve le plus remuant, le plus enfiévré, et déclare le plus audacieux et le plus provocateur.

« Nous aurons bientôt occasion de faire connaître à nos lecteurs les étranges agissements auxquels se livre, dans un département voisin de Paris, ce parti flétri par l'Assemblée nationale. Il ne craint pas d'affirmer que l'Empire est à nos portes, qu'au premier jour les aigles vont de nouveau voler; il ne se contente pas d'afficher avec effronterie ses espérances séditieuses; il ose proférer des menaces contre ceux qui ont l'honneur de ne pas les partager; le jour n'est pas loin, si la loi ne met un frein aux audaces des aventuriers du bas empire, où le septennat aura tout à craindre de leurs entreprises. »

Le Temps revient à ce sujet sur la note de l'Agence Havas qui laisse supposer au gouvernement l'intention de convoquer les électeurs le 48 octobre et le 9 novembre prochains.

« Pourquoi faire ces élections en deux fois? Pourquoi ne pas convoquer en même

temps les colléges électoraux des départements où le délai légal de six mois ne sera. pas encore expiré à la rentrée? La loi oblige le gouvernement à convoquer les électeurs six mois au plus tard après la vacance déclarée d'un siége à la Chambre, mais elle ne dit pas qu'on attendra six mois pour faire cette convocation. Elle détermine la durée maximum du délai, mais elle ne prescrit aucun minimum, elle permet même au gouvernement de rendre le décret de convocation aussitôt la vacance déclarée. Ainsi, le gouvernement n'a aucun motif puisé dans la législation pour ne pas faire faire le même jour toutes les élections qui doivent précéder la rentrée des vacances, et pour ne pas y joindre les élections qui doivent suivre cette rentrée. Aurait-il une raison politique?»

D'après le Temps, chaque élection partielle est, pour les électeurs, l'occasion de se prononcer sur la forme du gouvernement:

« Le gouvernement et ses organes répétent tous les jours que la France a maintenant besoin de repos, que l'agitation politi-que lui est contraire. Que le gouvernement lui épargne donc l'agitation permanente qui naît des élections individuelles. »

La France gourmande vertement le parti royaliste, qu'elle accuse d'abdiquer par la déclaration de l'Etoile d'Angers.

« Les feuilles royalistes ont beau dire : Déserter la lutte électorale dans Maine-et-Loire, c'est abdiquer. Tous les prétextes dont elles essaient de colorer cette désertion ne sauraient donner le change à l'opinion publique. »

Quoi qu'en aient dit les journaux allemands, quelques espérances qu'aient conçues les Italiens, S. M. l'empereur d'Allemagne n'ira pas à Rome braver par sa présence le Saint-Père dont il persécute les fidèles.

Le roi Victor-Emmanuel, qui répudie tous les excès et résiste à toute accentuation de la politique antireligieuse, n'a pas fait assez d'efforts pour attirer son allié impérial, n'a pas donné assez de gages de son ferme désir de déraciner le catholicisme, pour que le kaiser allemand ait cru pouvoir se risquer.

Un refroidissement assez grand est survenu dans les relations de l'Allemagne et de l'Italie, depuis un an. Le chancelier de l'Allemagne fait des tentatives pour entraîner l'Italie à sa suite contre le catholicisme et contre la France. On sait qu'il y a six mois l'attitude de Victor-Emmanuel a arrêté l'Allemagne, prête à nous chercher querelle.

Il y a donc de nombreuses raisons pour que l'empereur Guillaume reste à Berlin et n'aille pas à Rome.

Pendant que toute la presse allemande est occupée à fêter l'anniversaire de Sedan, le Times édite à ce sujet un article dont nous sommes heureux de louer l'esprit. L'organe de la Cité, après avoir reconnu que les Allemands devraient, en cette circonstance, s'abstenir de démonstrations par trop bruyantes, ajoute:

« L'Europe tout entière, la France surtout, regardent ce qui se passe, aujourd'hui, à Berlin. Les Français ne peuvent prétendre faire oublier leur défaite. Mais le vainqueur a dû, pendant son séjour sur le sol envahi, apprendre à respecter un ennemi respectable après l'échec subi avec tant de calme et de patience. Dès le jour où le traité de paix fut signé, la nation tint à honneur de remplir les engagements consentis. Bien que politiquement désorganisée, elle a vu tous les partis s'unir dans un effort commun afin de payer l'indemnité imposée par la Prusse, retrouver son action industrielle et son influence nationale. Cette résignation et cette loyauté ont trouvé leur récompense. Le payement de l'indemnité a été avancé, l'occupation étrangère a cessé et le pays s'est trouvé maître de ses destinées. La manière avec laquelle le désastre a été réparé est plus extraordinaire que le désastre lui-même. Les Allemands doivent tenir à honneur de ne point épuiser cette noble résignation. La France reste toujours grande. Les événements accomplis ont dû lui faire comprendre combien était fausse sa position d'autrefois. Elle touche la réalité. Elle a devant elle une belle carrière. »

Le général Cabrera va, dit-on, intenter un procès à M. Vapereau.

Le Dictionnaire des contemporains contient, en effet, une biographie du héros espagnol, qui présente tous les caractères de la diffa-

Le général Cabrera y est représenté comme une sorte d'aventurier peu scrupuleux, pour qui la guerre civile ne fut qu'un moyen de fortune, une heureuse spéculation.

Or, il n'est pas un Espagnol, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne rende justice à la haute probité, au désintéressement absolu de l'illustre comte de Morella.

Au début de la guerre carliste, Cabrera possédait quelque bien. Après la trahison de Marotto, il rentrait en France sans ressources, n'emportant avec lui que son épée et son grand renom.

Il avait tout sacrifié à la cause qu'il servit avec tant d'honneur et d'abuégation, jusqu'à ses plus chères affections, car tandis qu'il combattait pour son roi, les christinos assassinaient sa mère.

Il quitta l'Espagne criblé de blessures, presque mourant, et ne sachant où trouver un abri permanent.

Aujourd'hui Cabrera est riche, par son mariage avec miss Richard, qui lui a apporté en dot une très-grande fortune.

-1-0-1 LE 4 SEPTEMBRE RÉPUBLICAIN.

Nous avons dit déjà que les radicaux avaient fêté l'anniversaire du 4 septembre, à leur façon ordinaire, en trinquant et troublant la tranquillité publique, et que des désordres assez sérieux avaient éclaté dans plusieurs localités. Voici de nouveaux détails sur ces regrettables incidents.

On lit dans la Décentralisation de Lyon:

« Le bon ordre, dont nous avions constaté l'existence à Lyon dans la première partie de la journée du 4, ne s'est pas maintenu partout; il a été troublé le soir dans l'un des quartiers de la ville.

» Des arrestations nombreuses ont été faites à la Croix-Rousse; les unes ont été motivées par des insultes aux agents; les autres, pour cause d'attroupement ou refus d'enlever des fenêtres diverses loques rou-

» Dans les rues Gigodot, des Gloriettes et d'Ivry, les attroupements étaient des plus considérables (4,200 à 4,500 personnes); ils ont été dispersés par les gardiens de la paix qui ont dû prendre leurs pistolets au poing pour écarter la foule qui voulait délivrer les individus arrêlés pour outrages aux agents ou résistance aux ordres de la police.

» A onze heures du soir, un rassemblement de près de quatre cents jeunes gens s'était formé sur le boulevard de la Croix-Rousse pour y vociférer la Marseillaise, danser et faire partir des fusées.

» Plusieurs arrestations ont été faites sur ce point. Pendant que les gardiens de la paix se rendaient au poste de la mairie, la foule les a poursuivis de ses huées et des pierres ont été lancées contre eux.

» L'exhibition de quatre drapeaux aux fenêtres de M. Piredon, conseiller général, avait provoqué des allées et venues de groupes nombreux qui voulaient voir et admirer son courage; les femmes dominaient dans ces groupes.

» Il y a eu fort peu d'illuminations.

» Aux Brotteaux, la rue Cuvier a tenu à se distinguer; là aussi quelques arrestations ont été effectuées.

» De nombreuses contraventions ont été dressées contre tous ceux qui, au mépris de l'arrêté préfectoral de septembre dernier, interdisant toute manifestation politique, ont illuminé ou déployé des drapeaux à leurs fe-

On lit dans la Province de Bordeaux:

« La journée du 4 septembre s'est assez mal passée à Bordeaux. Politiquement, il y a eu plus de calme sur la place Picard que les années précédentes. Dix-neuf arrestations ont été toutesois opérées sur ce point et aux alentours de la préfecture pour cris, chants ou outrages aux agents, et il a fallu faire usage de quelques cavaliers pour dissiper les rassemblements qui s'étaient formés sur la place de la Comédie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ELECTORAT MUNICIPAL.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux

préfets la circulaire suivante, relative à l'épresets to circulate of modification, relative a Pé-lectorat municipal, modifications instructions générales du 12 juillet dernier :

« Versailles, 31 aout 1874.

a An
tembr
matin
Le
du di

rir le dil jo

matir

anim

avan La

avec

ment

tance

tion,

de lei

ment

dem8

de la

Plusi

destil

Théa

arriv

proc.

septe

00

Le

9° co

Ruch M1

à l'ét

gueri l'élat

délég

quell

son d

de la

et de

siers

ficier

l'Ile-

assis

mêm

dans

pere

ches

nier

man

Biar

faisa

21 d

Sulvi

mèd

son

coni

qti

dej

tous

grer

» Monsieur le préfet,

» La loi du 7 juillet 1874 n'ayant rien in nové en ce qui concerne les décisions rendues par les commissions sur les réclamations électorales, le droit de déférer ces décisions au juge de paix appartient nonseulement aux personnes qui ont figure dans l'instance engagée devant les commissions, mais encore à tout électeur de la commune, aux préfets et aux sous-préfets.

» Le délai accordé aux parties pour en appeler est de cinq jours, à partir de la notification. (Décret organique du 2 février 1852, article 21. Pour les tiers qui n'ont pas figuré dans le débat devant les commissions et auxquels, par conséquent, les décisions de ces commissions ne sont pas notifiées, la loi n'a pas fixé de délai , la jurisprudence de la cour de cassation avait suppléé à cette lacune en adoptant le délai de 10 jours.

» Mon prédécesseur a reproduit cette indication dans sa circulaire du 12 juillet dernier (p. 40). Mais ce délai de dix jours, que la Cour de cassation avait emprunté à l'art. 5 du décret réglementaire du 2 février 1852 (délai ouvert aux réclamations), a été porlé à vingt jours par une jurisprudence plus récente, et qui se fonde sur ce que ce délai ouvertaux réclamations a été lui-même porté de dix à vingt jours. (Cassation : Arrêt du 45 mars 1870, de Cherge.)

» Les tiers, et par conséquent le préset, lorsqu'il n'a pas été partie dans la première instance, peuvent donc aujourd'hui former utilement appel devant le juge de paix, dans les vingt jours qui suivent la décision des secondes commissions.

» Veuillez, je vous prie, prendre note de cette décision, qui modifie les instructions générales du 12 juillet.

» Recevez, etc.

» Le ministre de l'intérieur, » Général de Chabaud La Tour. »

AVIS.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la préfecture de Maine-et-Loire en vue de leur admission au volontariat d'un an (Appel de 1874), commenceront le mardi-15 septembre courant.

Ils auront lieu à Angers, dans une des salles de la préfecture. La première épreuve consistant dans une dictée française faite à tous les candidats réunis, se fera ledit jour 15 septembre à 9 heures du matin.

Le préfet, MERLET.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Bellanger, licencié ès-lettres de la Faculté de Paris, est nomme, par Monseigneur l'Evêque, Préfet des Études à l'Institution Saint-

M. Bodin s'est donné la satisfaction d'écrire la lettre suivante à M. le Sous-Préfet de Saumur:

« Saumur, le 7 septembre 1874.

» Monsieur le Sous-Préfet,

» Un fait très-grave s'est passé aujourd'hui. Le nommé Perrault, chargé par la Mairie de distribuer les cartes d'électeur, a pris sur lui de joindre à ces cartes des bulletins de M. Bruas. Il en a ainsi distribue un certain nombre dans la ville, et il en a fait distribuer un plus grand nombre dans la banlieue par le sieur Levron. Nous ignorons qui l'a payé pour faire ce vilain métier; mais comme nous lenons à ce que vous ne puissiez pas croire que nous faisons de la candidature officielle et que nous patronnons M. Bruas, nous nous empressons de vous dénoncer ce fait, afin que vous fassiez poursuivre, s'il y a lieu, les sieurs Perrault et Levron, et nous rendrons notre lettre publique pour nous disculper vis-à-vis de nos considerants. vis-à-vis de nos concitoyens. » Veuillez, Monsieur le Sous-Préfet, agréer l'as-

surance de ma considération la plus distinguée.

» Le Conseiller municipal délégué
faisant fonctions de Maire,

Notre 3° délégué, membre du comité républicain pour l'arrondissement de Saumur, de par la permission et avec le visa de M. Maille, est bien bon de croire qu'on l'accusera jamais d'avoir patronné II. Bruas. Craindrait-il que, dans son parti, on ne le soupconnât de tergiversation? Et quel autre molif aurait-on donc pour le meltre ainsi en suspicion à si bon marché?

Le trente-cinquième Concours départe-mental d'animaux domestiques aura lieu

Angers, sur le Mail, le dimanche 27 sepa August 1874, à neuf heures très-précises du

Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concoudu acparamaux, pourront les présenter, ledil jour, au lieu indique, des huit heures du matin, pour être enregistrés et classés. Les matin, pour carregistres et classés. Les animaux qui n'auraient pas été présentés avant neuf heures ne seront pas admis.

La Société agricole et industrielle verrait avec plaisir MM. les constructeurs d'instruments d'agriculture venir sjouter à l'impormens de l'utilité du concours par l'expositance ou le lieu où il se tient, des produits de leur industrie, et, à cet effet, un emplacement convenable leur serait réservé, sur leur demande formelle, à la préfecture, au siège de la Société, jusqu'à la fin de septembre. de la solution de de bronze leur sont destinées.

M. Emile Marck, directeur du Grand-Théâire d'Angers, pour la saison 1874-75, arrive à Angers dans le courant de la semaine

L'ouverture de la saison aura lieu le 28 septembre.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Les grandes manœuvres d'ensemble du g corps d'armée auront lieu, au camp du Ruchard, du 12 au 17 septembre.

MM. Lichteinstein, capitaine de cavalerie à l'état-major général du ministère de la guerre, et de Montaignac, sous-lieutenant à l'élat-major particulier du ministre, ont été délégués pour suivre ces manœuvres, auxquelles prendront part les troupes en garnison dans les départements d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de Maine-et-Loire, de l'Indre et des Deux-Sèvres.

Le détachement du 7° régiment de cuirassiers en garnison à Niort, composé de 35 officiers et de 350 hommes, arrivera le 14 à l'Ile-Bouchard, et le 45 au camp.

On nous assure que les politiques librespenseurs, détenus au pénitencier de Tours, assistent depuis quelque temps avec un recueillement édifiant aux offices religieux et même aux prières qui se font matin et soir dans la prison.

Sai

Le grand duc Constantin, frère de l'empereur de Russie, et sa sœur, la grande-duchesse Marie, arrivés à Paris vendredi dernier, ont passé, dans la nuit de samedi à dimanche, à la gare de Poitiers, se rendant à Biarritz. Ils étaient dans un wagon-salon qui faisait partie du train-poste qui passe à 2 h. 21 du matin.

Nous empruntons à un journal le passage suivant d'une lettre écrite par un agriculteur de la Savoie, qui croit avoir trouvé un remède efficace et pratique contre le phyllo-19 19 - 14 A TO

« Tout le monde sait que le chanvre, par son odeur forte, est un insecticide des plus Puissants et des mieux constatés. Il est préconisé à juste titre pour détruire la vermine qui infeste les poulaillers : il suffit pour cela de jeter dans le poulailler quelques poignées de chanvre après l'arrachage.

Mis dans une chambre, il en détourne

lous les insectes; placé sur un tas de blé au grenier, il en chasse tous les charançons.

Somé à travers des plantes craignant la

dent des pucerons, il les en préserve; il éloigne les papillons et les chenilles, une seule exceptée; c'est le seul ennemi qu'on lui connaisse avec la cuscute.

» On a remarqué qu'il enrayait l'oïdium des pommes de terre et détournait presque tous les animaux.

» Voici donc un ennemi connu, ancien, redoutable, à opposer au phylloxera, qui, malgré sa livrée américaine, sera vaincu par son terrible adversaire cosmopolite le chanvre.

» Pour cela, que faut-il faire?

» Semer au printemps ou en été, dans la vigne infestée, des graines de chanvre préalablement préparées, afin de les rendre le plus propre à une belle et prompte végétation, et pour ce les praliner avec des engrais pulvérulents, issues, sang, chaux, tourteaux, que l'on mélange avec une colle quelconque suffisante pour obtenir l'adhérence du grain à la matière engrais, et quand le chanvre est arrivé à la hauteur de 20, 30 ou 35 centimètres, l'enfouir par un binage en l'accumulant autant que faire se pourra près du pied et des racines du cep. On peut renouveler deux fois cette semaille la même année.

» L'odeur du chanvre enfoui tuera ou chassera le phylloxera, comme il tue ou chasse les insectes avec lesquels il est mis en contact.

» Et le chanvre enfoui en vert servira d'un puissant engrais qui remboursera avecusure les frais de semence par l'augmentation des fruits obtenus. »

Mer Poirier, évêque de Roseau (île de la Dominique), est arrivé à Saumur; il dira sa messe, demain jeudi, à 8 heures, à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers; le soir, à 4 heures 1/2, salut. On espère que Monseigneur prendra la parole avant le salut.

La rentrée des classes du pensionnat de Mile Bergault est fixée au mardi 15 septembre.

Faits divers.

LES DRAMES DE L'AIR.

A propos du voyage du ballon Tricolore, un aéronaute, à qui on parlait de cette affaire, racontait une effrayante histoire:

Il y a de cela une dizaine d'années, un aeronaute, nomme Cauchois, avait annonce une ascension. Comme Duruof, il avait avec lui sa jeune femme et elle devait partir dans la nacelle, tandis que lui ferait au-dessous des exercices sur un trapèze.

Le ballon partit: tout alla bien d'abord. Le public applaudissait. Suspendu sous la nacelle, Cauchois faisait des tours merveil-

Tout à coup, une rafale rabattit le ballon qui descendit avec une vitesse inouïe sur une maison élevée... puis, il se releva de nouyeau.... Au-dessous du trapèze auquel il était attaché, pendait le cadavre sanglant du malheureux aéronaute, broyé à quelques mètres et sous les yeux de sa femme....

Puis l'aérostat repartit.

Le lendemain le ballon s'abattait en Angleterre. La nacelle contenait une femme folle qui embrassait une masse de chair informe et méconnaissable....

Il y aurait une triste série à faire avec les drames de l'air

La correspondance anglaise de la Revue britannique mentionne un intéressant ouvrage qui vient de paraître en Angleterre; c'est l'histoire du premier régiment de grenadiers de la garde royale, par le général Hamilton. Le correspondant de la Revue britannique tire de cet ouvrage une intéressante anecdote que voici :

Le duc de Marlborough faisait une reconnaissance en avant de son camp avec un nombreux état-major, parmi lequel se trouvait le comte de Cadogan. Sans intention apparente, le duc laissa tomber tout-à-coup un de ses gants.

- Cadogan, dit-il, veuillez bien descendre de cheval et ramasser mon gant.

Le comte de Cadogan obéit, et, de retour au camp, le duc ayant renvoyé les officiers de sa suite, fit signe au comte de Cadogan et lui dit :

- Colonel, yous vous souvenez de l'endroit où j'ai laissé tomber mon gant?

- Parfaitement, mylord duc. - Eh bien l je désire y faire établir une batterie et je vous en charge.

- Mylord duc, répond le comte de Cadogan, j'ai déjà donné les premiers ordres à cet effet.

- Vraiment, colonel! Et comment avezyous pu deviner mon intention?

- Mylord duc, je connais trop bien Votre Grâce et je vous sais trop gentleman pour que j'aie pu supposer que vous me feriez descendre de cheval et ramasser votre gant, sans un motif sérieux que vous désiriez tenir secret.

Cie des CHEMINS de FER des VOSGES.

Capital social: QUATRE MILLIONS.

MONTANT DES SUBVENTIONS

de l'Etat, du département, etc. 5,562,725 FRANCS.

ÉMISSION AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE du 27 août 1874, de

10,000 OBLIGATIONS de 500 fr.

Portant intérêt annuel de 15 Francs, Payables par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet REMBOURSABLES AU PAIR EN 95 ANS, PAR TIRAGES ANNUELS.

PRIX D'EMISSION : 220 FR.

(Jouissance du 1er Juillet 1874) Payables comme suit

20 fr. en souscrivant.

50 — à la répartition. 50 — le 15 Octobre 1874.

50 - le 15 Novembre 1874.

50 - le 15 Décembre 1874, contre remise du titre

A partir du jour de la répartition, les souscrip-teurs auront la faculté d'anticiper le dernier versehonification de 5 tenant compte de la jouissance du coupon et de la bonification d'intérêt accordée aux souscripteurs qui libèreront leurs obligations par anticipation, l'o-bligation des chemins de fer des Vosges ressort net à 218 fr. 50 Ge prix, non compris la prime de rem-boursement, représente un placement de 6 f. 85 0/0.

GARANTIES:

La Compagnie exploite actuellement 33 kilom. Elle livrera à l'exploitation en 1876 31 — Sur son capital de 4 millions, il a été versé

2,400,000 fr. ce qui, avec un appel de 400,000 fr. en cours de versement, donne 2,800,000 Subventions, 55,667 fr. par kilom. 3,562,725

6,362,725

La recette kilométrique, apparte-nant à la Compagnie (et au-delà de laquelle elle partage avec le départe-ment), est estimée à 12,000 fr., donnant un net de 6,000 fr., soit

384,000

Il faut y ajeuter le produit moyen. net des Magasins généraux d'É-pinal, propriété de la Compagnie...

414,000

Les charges des emprunts faits et à faire absorbant 4,610 fr. par kil., soit. 295,000 Il reste un excédant de.... 119,000 Les Obligations de la Cie des Chemins de fer des

On sait que le réseau de la Compagnie est des-tiné à relier entre elles les trois villes d'Épinal, Saint-Dié et Remiremont; le parcours réalise, par rapport à la ligne de l'Est, une économie de 51 ki-lomètres entre Épinal et Saint-Dié, de 73 kilomè-

Vosges offrent donc les plus sérieuses garanties.

tres entre Saint-Dié et Remirement.
L'immigration de la grande industrie alsacienne a fait du département des Vosges un centre manu-facturier de premier ordre. De nombreux établis-sements industriels filatures, teinturcries, papete-ries, féculeries ; scieries , etc., attirés par tes grandes forces hydrauliques naturelles des vallées de la Meurthe et de la Moselle, sont venus se grouper dans la région desservie par le chemin de fer.

Les Obligations de la Compagnie des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectue à Epinal, au siège de la Compagnie et dans les gares principales de son réseau, et à Paris, chez ses banquiers.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 9 au 12 septembre courant

A EPINAL, au siége de la Compagnie,

A PABIS

A la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, 2 et 4, rue de la Chaussée-d'Antin:

Et chez MM. LEVY-BING et Cie, 102, rue Riche-

Et aux succursales de MM. LÉVY-BING et Cie, à

Nancy, Epinal et Mulhouse. On peut souscrire par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au

crédit desdites maisons de Banque.

Si les demandes dépassent 10,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

Pour la Compagnie:

L'Administrateur délégué: FOURNIER.

Dernières Nouvelles.

La date des élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux paraît décidément fixé au 4 octobre.

On dément le bruit que la suspension de l'Univers ait été réclamée par l'ambassadeur d'Espagne. Cette mesure a été prise spontanément par l'administration française.

Il se confirme que l'ambassade de France à Berne a été offerte à M. le comte d'Harcourt, notre ancien ambassadeur à Londres. 160 HAVAS.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Publications de mariage.

Jean Thuault, employé, de Saumur, et Marie-Louise Gerinthe, sans profession (veuve), de Longué.

Louis Gréau, employé de commerce, et Marie Boisseau, couturière, tous deux de

Pierre-Jean Bellec, employé principal à la Gare, et Armandine-Augustine Maudhuit, sans profession, de Mer (Loir-et-Cher).

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. BRUAS ×.

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

BRUAS Z

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Vice-Président du Conseil Général. BRUAS N.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Vice-Président du Conseil Général. BRUAS Z

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (acut 1874), à 60 centimes par numéro

Texte.

Nº 31. - La Ville de Lyon sous la domination romaine. — Vauban. — Poser pour la vertu. — Le Cormailleau. — Le Vase de Mantoue. — Mœurs villageoises en Suède. - Le Wehvitschia mirabilis. N. 32. — Ruines de la mosquée de Hakim Biamr. Allah, au Caire. - Charles Dickens (suite). - Conférences et lectures publiques. — Perfectibilité.

Le Matin et le Soir. — Mon premier tailleur.

— Madame Grivelée. — Avis de l'aïeul. — Jeton

Nº 33. - Pic de la Mirandole - Parabole et apologue. - Avez-vous une belle écriture? - La Cathédrale de Metz. - Un Programme d'enseignement de la physique. - Paresse. - Mon premier tailleur. - La Pêche à la ligne en eau douce (suite).

No 34. - L'Hirondelle Ariel. - La Calomnie. -Les Ardennes (suité). — Le Dernier des bardes. — Prévention. — La véritable Habileté. — Jacques Primavera, médailleur.

Nº 35. - Lucas Franchois le Jeune et sa famille. - Conférences et lectures (suite). - Les trois Médecins - Conseils pour l'établissement d'un observatoire metéorologique. — Vases Japonais. — frag-ments tirés de Rabelais Panurge. — Effets de l'éducation. — La Reliure chez soi ; Conseils.

Gravures.

Nº 31. - Auguste présente aux députés des trois provinces de la Gaule celtique, réunis à Lyon, la

constitution par laquelle ces pròvinces devront être régies, tableau par Sébastien Cornu. — Le Vase de Mantoue. — Développement du Vase de Mantoue. — Le Welwitschia mirabilis.

Nº 32. - Ruines de la mosquée de Hakim-Biamr. Allah, au Caire. — Le Matin et le Soir, souvenir d'Alsace, par Ch. Marchal (2 grav.). — Jeton à calculer. — Médaille de Charles VII.

Nº 33. - Pic de la Mirandole, sculpture de Villa. — La Cathédrale de Metz (côté du nord). — La Pê-che à la ligne en eau douce (fig. 86 à 95).

Nº 34. — L'Hirondelle Ariel et son nid. — Les Ardennes: Ancien prieuré de Conques. — Chiny. Médaillon de Jacques Primavera et d'Helena Nisselys, sa femme (cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale).

Nº 35. — Lucas Franchois et sa famille, tableau par Lucas Franchois. — Un observatoire meteorologique. - Vases japonais (4 grav.). - La Reliure chez soi. (fig. 1, 3, 4).

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans parge et sans frais, par la déliciense farine de Santé de Du Barry, de

Vingi-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, piluites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insompies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. - 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Casllestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure Nº 48,614.

sons vaint

Mª la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle. a Somer au printaine ei

Cure Nº 62,986.

Mⁿ· Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure Nº 65.112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonfié.

Cure Nº 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étoussements dans la nuit.

Cure Nº 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniatre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En bonies 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 7 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 4 fr., 1 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 1 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/2 ki la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers.
Du Barry et C°, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

gha in .92 Service d'étém

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 45 minutes du matin. 6 1 To 10 Too du soir Départs de Poitiers pour Saumar 5 heures 40 minutes du matin, __35 5 - 35 du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.		ier rs.	Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse
3 % jouissance 1er juin. 72.	64	55		25	D	В	Soc. gen. de Credit industriel et	libit:	- 1	iiUi .	1	51 ·	Canal de Suez, jouiss. jany. 70.	432	50	2	50	a a
4 1/2 % jouiss. mars.	91		2	35	3)	10	comm., 135 fr. p. j. nov	895	DE	9 E		9 9	Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv.	575 723	75	30	D	B .
4 % jouissance 22 septembre. 5 % Emprunt 1871	7.5	50	9				Crédit Mobilier	321 552	50	72 0		3 75	Societe autrichienne. J. Janv.	130	10.	10		9
Emprunt 1872	100	20				20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	2 5	0	D))	OBLIGATIONS.	1 - 17		1.5	111	1
Dep. de la Seine, emprunt 1857	221		2	D	α	D	Est, jouissance nov	538	75	D .	0	1 25	The fire of Horth House	7 7.1	9. jag	17	1110	ant.
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	D))			n	Paris-Lyon-Mediterr., j. nov.	933	75	•		t 95		298	D		•	a 1
- 1865, 4 /	484	D	1	156 (47)	13		Midi, jouissance juillet	638	75	2 5		» »	Paris-Lyon-Méditerranée	198	•		*))
- 1869, 3 % 4. payé. - 1871, 3 % 70 fr. payé.	310	20.	1	50	29		Nord, jouissance juillet	1090 890	-	5		9 1	Nord	304	75		3	20 . 1
Banque de France, j. juillet.	2005	130	. B	6	12		Orléans, jouissance octobre Ouest, jouissance juillet, 65.	590	10	10		, ,	Quest	294	300	0.1		3
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50	. 3	α	9	50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	p.				Midia.	293	73		D.	9
Creditagricole, 200 f. p. j. juill.	465	D				D	Compagnie parisienne du Gaz.	790		1)	٠.	D P	Deux-Charentes :	275	10	D.	2	30 1
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	1	D	'n	D	מ	Société Immobilière, j. janv	28	75	1 . 7	5	2) 10	Vendée	267	50	D	D	39 7
Credit Foncier, act. 500f. 250 p.	890))	D	D		10	C. gen. Transatlantique. j. juiil.	252	50	D .	.	2 50	Canal de Suez	493	75	10))	D

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. DEPARTS DE SAUMON.
heures 08 minutes du matin, express-poste.
(s'arrête à Anger) omnibus. soir, express.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS, 3 heures 04 minutes du matin, omnihus-mirte omnibus. 50 express. omnibus. 10 - 28 - express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 b. 481.

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

A WEDIN BORR DE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Gueule du-Loup, occupée par Mª Bonnin,

Comprenant cour, jardin de 4 ares environ et dépendances. Facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M. Mé-HOUAS, notaire.

AVENDRE

1. UNE MAISON, avec remise. cour et écurie, sise rue du Pavillon, a Saumur

2º UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à

S'adresser à Mme veuve Ouvrand, rue de Bordeaux. 20, ou à M. Bou-TARD, greffier à Saumur. (412)

AVENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges, Joignant d'un côté M. Bizeray et de

l'autre côle M. Rollier. Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrement, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec

jet d'eau. S'adresser à M. BEAUREPAIRE avoué, rue Cendrière, nº 8. (311)

RECOLTE DE VIGNES

Le dimanche 13 septembre 1874, à midi, au lieu dit le Fondis, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, il sera procédé, par le ministère de M' Girault, notaire à Bourgueil, à la vente aux enchères publiques des fruits de 149 rangées de vignes, dépendant de la succession de Mme veuve Peltier, situées au Fondis, dans le meilleur crû de Saint-Nicolas-de-

S'adresser à M. MAUBERT; administrateur de ladite succession, rue du Petit-Mail, 11, à Saumur, (456)

WIEINNING IE Par suite de faillite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé, Situé à Saumur, rue des Capucins, Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briandeau.

S'adresser, à Saumur, à M. Guenin, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée - d'En-

MAISON

HAD THE MA Presentement.

S'adresser à la Retraite.



LE MAIRE,



NEVRALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastral-) OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENT'S (lors même qu'elles)
AVIS IMPORTANT : Gette Eau est d'une odeur est

AVIS IMPORTANT: Gette Eau est d'une odeur reagréchie et complétement innémente; aspirés par le
narine, du côté malade, elle rétablit assitôt la creunition à
l'état normal, et les Demleurs comment à l'instant
même; elle prévient aussi les crises d'estraterais et
les attaques d'APOPLEMIE. Il sera envoyé france à
domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des
circulaires contonant les appréciations d'un grand nombre
de MEDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, on
pur constater l'estremetté extransfanire de ce produit.
L'inventeur n choisi le meilleur mode de CONVICTION en laissant chez les Dépontaires apéchan
des facons destinés à guérir instantamément dens le
meimple: Prix, a fr. — Flacon contenance eriples Prix, 2 e fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orleans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE JOURNAL FINANCIER (7º année) PARAISSANT TOUS LES DIMANGEES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES. Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres - poste, 7, rue Lafayette, Paris. ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifie par l'imprimeur soussigne.

trac Ch. des

٧ì

jui

Mo

18

en

18

per.

qui

l'ad

Soc

de

d'aı

187

tale

COH

au

rait

PITE dela el] de 1

gye